

SEANCE DU 26 JANVIER 2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 08
A délibéré : 12

L'an deux mil treize, le vingt six janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur *André MATHEZ*, Maire,

Convocation du :
21 janvier 2013

Etaient présents : **Mmes. GUILLEMIN. THIEBAUT. ZOBENBULLER. Mrs BOGNON. COUTURIER. FOLIN. MATHEZ. SIMAO. VIENT.**

Secrétaire de séance :
Christiane ZOBENBULLER

Absent non excusé : Me Aline PELLET LAMBERT.

Absents excusés :

Reçue en préfecture et
Certifiée exécutoire
le 29 Janvier 2013

**Me. Valérie ETIENNEY donne pouvoir à Me Marie-Claude THIEBAUT
M. Jean-Pierre JANIN donne pouvoir à M. André MATHEZ
M. Jean-Pierre VIENT donne pouvoir à M. Christiane ZOBENBULLER
M. Guiseppe IANNUCCI donne pouvoir à M. Jacky COUTURIER**

OBJET : P.L.U. :

L'étude du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, proposé par le Cabinet d'Etudes I.A.D., a suscité les remarques suivantes :

- zone des Anssanges : la densité est ramenée à 13 logements/ha,
- page 07 : supprimer la phrase : « les secteurs en bordure du bois de la Grande Côte »,
- page 09 : cette liaison sera à l'échelle du piéton, mais devra partiellement servir aux circulations routières,
- le dernier paragraphe des densités supérieures..... devra être modifié ou supprimé.
- Sur le plan : revoir les limites de la zone paysagère ainsi que la réserve foncière prévue dans le Plan d'Occupation des Sols.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ainsi modifiées.

01 - OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 05 OCTOBRE 2007 PORTANT SUR LE REGIME INDEMNITAIRE :

Monsieur le maire propose de modifier la délibération du 05 octobre 2007 et 05 mars 2004 instituant l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) au profit de la filière administrative.

A compter du 01 janvier 2013, celle-ci est ouverte à la FILIERE TECHNIQUE :

-I.E.M.P. : montant de référence annuel auquel sera appliqué un coefficient entre 0 à 3.

02 - OBJET : TRAVAUX AGRANDISSEMENT ATELIER COMMUNAL :

ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS DU 26 OCTOBRE ET 30 NOVEMBRE 2012

Le conseil municipal :

-s'engage à réaliser et à financer les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de l'atelier municipal (installation des sanitaires) de Vieilley, dont le montant s'élève à la somme de 43 652.00 € HT,

-se prononce sur le plan de financement suivant :

.fonds libres : 32 739,00 €
.subventions : 10 913,00 €

-sollicite l'aide financière au titre de la D.E.T.R.,

-demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

-s'engage à réaliser les travaux dans les 02 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

03 - OBJET : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE HORS SOUMISSION :

Afin de garantir à chaque bénéficiaire, l'égalité de traitement lors de l'achat d'un lot de bois de chauffage hors soumission, (vente amiable) le prix au stère est désormais fixé par la commune.

Un deuxième tarif pourra éventuellement être mis en place, pour des lots dont la difficulté de façonnage est importante.

Les tarifs sont valables à compter du 01^{er} janvier 2013. La commission des bois se réserve le droit de réviser ces tarifs.

Ces montants seront considérés comme des prix de retrait lors des soumissions. Ils devront être rappelés sur les feuilles d'information.

Le prix au stère est fixé à 4,00 €,

Le prix au stère pour les lots difficile est fixé à 2,00 €,

04 - OBJET : OUVERTURE DE CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget ASSAINISSEMENT 2012 (journée complémentaire) comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

-article 66111... + 173,00 €

-article 615..... - 173,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

05 - OBJET : MODIFICATION DU BUDGET FORET 2012 :

Suite à la vérification du budget bois 2012 par Madame le Trésorier, il s'avère qu'une anomalie existe entre le montant inscrit à la section d'investissement recette au 021 et celui inscrit à la section de fonctionnement dépense au 023, soit une différence de 0,02cts.

L'exposé entendu, le conseil municipal rectifie comme suit le budget :

-023..... 1 420,00 €

-021..... 1 420,00 €

06 - OBJET : RENOUVELLEMENT ATESAT :

Monsieur le maire propose que le conseil municipal sollicite le renouvellement de la convention ATESAT auprès de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires du Doubs.

Le conseil municipal attaché à ce service public de proximité demande à la D.D.T. d'en bénéficier au titre de l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 heures 10.